

United Nations

Nations Unies

GENERAL  
ASSEMBLY

ASSEMBLEE  
GENERALE

UNRESTRICTED

A/C.3/279  
15 octobre 1948  
FRENCH  
ORIGINAL : FRENCH

Dual distribution  
-----

Troisi`me session

TROISIEME COMMISSION  
-----

PROJET DE DECLARATION INTERNATIONALE DES  
DROITS DE L'HOMME

Liban : Amendement à l'amendement de l'Union des  
Républiques socialistes soviétiques à  
l'article 3 (Document A/C.3/265)

"Tout individu a droit à l'existence et à la protection contre les tentatives criminelles sur sa personne et les risques de mort par la faim et l'épuisement."

-----